

**Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité de formation intitulée « Approche psychosociale des adultes en formation » (code 982305U36D1) classée au niveau de l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale de type court et de régime 1**

**A.M. 04-02-2013**

**M.B. 11-03-2013**

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale,

Vu le décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale;

Vu l'avis conforme de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale du 11 janvier 2013,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le dossier de référence de l'unité de formation intitulée « Approche psychosociale des adultes en formation » (code 982305U36D1) est approuvé.

Cette unité de formation est classée au niveau de l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale de type court.

**Article 2.** - La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 mars 2013.

Bruxelles, le 4 février 2013.

Mme M.-D. SIMONET